

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud
SÉANCE du 10 juillet 2015

Délibération n° 89-2015

Le conseil d'administration valide la troisième clé de répartition de la part restant à l'UBS en matière de retours financiers liés aux opérations de transfert de titres de propriété intellectuelle, à savoir :

- 25% pour le laboratoire
- et 75% pour l'établissement.

La part pour l'établissement sera attribuée à une activité secteur recherche.

Membres en exercice : 26 membres

<u>Votes</u> : 13	Pour :	12
	Contre :	0
	Abstention(s) :	1

Délibération adoptée.

Visa du Président

Jean PEETERS


Document(s) en annexe au présent extrait : Projet de délibération et dossier de présentation

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 17 juillet 2015.

Document mis en ligne le : 17 juillet 2015.